

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2018.0005/DP/SG du 2 janvier 2018 portant délégation de pouvoir
(service ressources humaines)**

NOR : HASX1830108S

La présidente de la Haute Autorité de santé,
Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret du Président de la République du 4 décembre 2017 portant nomination de la présidente de la Haute Autorité de santé ;
Vu la décision n° 2018.00004/DP/SG du 2 janvier 2018 portant délégation de pouvoir (secrétariat général),

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine Chaumel, directrice en charge du secrétariat général, délégation est donnée à M. Matthieu Lallot, chef du service ressources humaines, à l'effet de présider les instances représentatives du personnel de la Haute Autorité de santé.

Article 2

Par exception à l'article 1^{er}, délégation permanente est donnée à M. Matthieu Lallot à l'effet de présider le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Article 3

La présente décision prend effet le 2 janvier 2018 et sera publiée sur le site Internet de la Haute Autorité de santé ainsi qu'au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 2 janvier 2018.

La présidente de la Haute Autorité de santé,
PR D. LE GULUDEC